

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conseil de Développement en Pays de Grasse





SOMMAIRE

**EDITO**..... 3

    Un conseil de developpement toujours disruptif et résilient..... 3

**I. Une vision et un positionnement stratégique à moyen et long terme**.....4

    Ecouter, débattre et imaginer le territoire de demain ..... 4

**I. Un conseil conforté dans ses missions**.....6

**II. Un fonctionnement original**.....7

**III. ZOOM SUR LE PROJET : LES USAGES CITOYENS DU NUMERIQUES EN PAYS DE GRASSE** .....7

**IV. Les temps de travail**.....9

**V. Un engagement pour le territoire aux côtés des technicien.nes CAPG**.....10

**VI. Un engagement à l'échelle départemental, régional et national** 12

    Coordination régionale..... 12

    Coordination nationale..... 12

**VII. Un Cdd en lien avec les élu.es communautaires**.....15

**VIII. Communication** .....15

**IX. Les temps forts** .....16

    Séminaire..... 16

    VIGNE DE LA VISITATION ..... 18

    temps festifs ..... 19

**I. Les moyens financiers et humains mis à disposition par la CAPG** 20

    A la lecture de ce rapport..... 21

## EDITO

### UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TOUJOURS AUSSI DISRUPTIF ET RESILIENT...

Pour l'année 2023, l'activité du Conseil de Développement s'est maintenue à un bon niveau, alternant comme d'habitude, séances plénières, réunion de groupes de travail et séminaire du solstice d'été.

Nous avons présenté en bureau communautaire le 26 janvier 2023, notre avis sur le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le projet de Territoire sur lequel il s'appuie », ainsi qu'un document portant sur « Développement numérique et sociétal, fondement dynamique et attractif du Territoire » (qui a fait l'objet d'un « Essentiel » (le titre de nos publications) en juin 2022. En interne, nous avons débattu autour d'un sujet d'actualité portant « sur la végétalisation des villes et des villages », que nous reprendrons en 2024. Nous avons pu lancer notre grande enquête auprès des maires de la CAPG sur les usages du numérique, et les besoins en solutions numériques des habitants, enquête menée par Florence Lacrosse, stagiaire ACRI-CdD/CAPG. Le retour des entretiens alimente une synthèse prévue pour le premier semestre 2024, qui fera également l'objet d'un « Essentiel ».

Nous sommes membre adhérent de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), qui réunit les conseils actifs, soit 115 à fin 2023 (sur 1254 EPCI : on voit qu'il y a de la marge !). A ce titre, j'ai participé à l'AG nationale, qui comme toutes les AG, permet d'adopter les comptes, renouveler le CA et d'orienter les travaux. Nous avons participé, avec Gabriel Bouillon, aux Rencontres annuelles de la CNCD, qui constituent traditionnellement un moment d'échanges, de partage d'expériences, et de réflexions. A Nancy, du 13 au 15 novembre 2023, avec 76 autres conseils, nous avons pu débattre autour du thème « Démocratie au quotidien : réconcilier représentation et citoyens ». Afin d'accélérer la transition démocratique dans les intercommunalités. Les échanges ont été particulièrement denses et constructifs.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à dialoguer avec les conseils voisins du PNR et de la CASA. Le point le plus important est sans doute l'obtention d'un siège au CESER pour l'ensembles des conseils SUD (une quinzaine à ce jour).

Le point phare de nos actions 2023 a été le séminaire du Solstice d'été, qui comme le veut la tradition, s'est déroulé dans une commune du Haut Pays, en l'occurrence celle de Le Mas. Une ambiance de travail fort chaleureuse, avec un maire exemplaire, qui nous a expliqué les difficultés d'être maire en milieu rural, mais avec une forte dose d'optimisme ! Un « Essentiel », à paraître début 2024, lui sera entièrement consacré.

Enfin, je ne voudrais pas clore le sujet sans évoquer notre action sur les « Vignes de la Visitation », que quelques membres se sont plus à remettre en état, en binant, taillant et vendangeant, pour, au final, récolter 92 litres d'un jus parfaitement « bio » ! Une petite vidéo retrace les temps forts de cette opération agricole.

Qu'il me soit permis de remercier ici l'ensemble de services de la CAPG, direction et agents, sans lesquels nous ne pourrions certainement pas avancer. En particulier Muriel Courché, directrice du service communication, lequel chaque année, vient en appui de nos actions. Et bien sûr aussi, le président de la CAPG, Jérôme Viaud, et l'ensemble des maires de notre territoire si attrayant, qui nous apporte également leur appui. Enfin, tous les bénévoles qui s'impliquent dans cette aventure du Conseil de Développement, dont la réflexion s'inscrit dans une volonté de contribuer à l'attractivité du territoire. Lequel se bâtit pour et avec ses habitants, les acteurs économiques, sociaux et associatifs, qui en seront les premiers bénéficiaires. J'ai confiance dans l'avenir de ce conseil.

*Le Président J.P. Rozelot*

## Une vision et un positionnement stratégique à moyen et long terme

### ECOUTER, DEBATTRE ET IMAGINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Au travers du Conseil de développement, ce sont des personnalités, des acteur.trices qui s'engagent pour alimenter une réflexion un peu décalée. Le Conseil travaille en cohérence et en synergie avec différentes dynamiques dans le but de donner aux élu.es un éclairage élargi/singulier. Pour améliorer la vie sur notre territoire, il soumet aux élu.es et acteur.trices compétent.es des propositions singulières pour les mettre en œuvre. L'expérience a montré que ce dialogue démocratique instauré avec les différents acteur.trices constitue un enrichissement de la démocratie représentative. Le CdD se fait l'écho des forces du territoire, de ses habitant.es en ayant le souci de porter une vision prospective et innovante.

#### 1. Végétaliser les villes et villages.

Au cours de l'année 2023, quelques membres du CdD, dont Joëlle Faguer et Jacqueline Maichmaz, se sont interrogés sur la nécessité de proposer au bureau des maires une note d'opportunité pour une meilleure végétalisation de la commune de Grasse et peut-être aussi de certains villages de la CAPG. Le travail n'a pas abouti en 2023, mais sera repris en 2024, autour d'un ou deux thèmes dégagés par l'étude. Nous pouvons toutefois donner ici le résumé de cette action :

*D'ici à 2050, il est prévu que 75% des citoyennes et citoyens vivront en zone urbaine. Imaginer et préparer la ville de demain, où les jeunes d'aujourd'hui vivront, constitue un enjeu majeur.*

*Dans les enquêtes d'opinion, l'accès à une ville renaturalisée figure en tête des critères avancés pour améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants.*

*Cet enjeu dépasse de loin la création d'un cadre vert. Ce qu'on appelle aujourd'hui « la nature en ville » apparaît comme l'une des solutions pour développer la biodiversité en milieu urbain, permettre de lutter contre l'érosion de la biodiversité, en apportant également nombre de bénéfices sanitaires, sociaux et économiques. Nous pensions nous inspirer de l'exemple de certaines métropoles (par exemple Bordeaux) où la récurrence des épisodes de grande chaleur a mis en évidence l'urgence d'intervenir sur les problématiques de surchauffe urbaine, pour :*

- *d'une part, proposer une approche territorialisée des îlots de chaleur urbains, visant à analyser les endroits à risque et les populations les plus exposées à l'échelle des tissus urbains, et*
- *d'autre part, répondre à une des préconisations du plan d'action qui est « Intégrer des éléments de lutte des ICU dans les documents de planification (PLU) ».*

*Cette analyse macro-territoriale permet, in fine, d'identifier les grandes catégories de tissus urbains du territoire (tissus patrimoniaux, tissus de grands ensembles, tissus pavillonnaires, zones d'activités économiques et commerciales) pour lesquelles le risque climatique est fort, c'est-à-dire celles pour lesquelles l'effet « îlot de chaleur urbain » est prégnant et la population exposée importante.*

*Le conseil a ainsi identifié quelques leviers concrets à mettre en œuvre au sein de notre agglomération, pour faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain, lui donner toute sa place dans les politiques locales. L'impact du ruissellement est particulièrement important voir parfois catastrophique sur notre territoire. Parler de dés-imperméabilisation en ciblant par exemple les cours d'écoles serait un objectif peut être atteignable par les collectivités de la CAPG.*

*Pour accélérer la dynamique de « renaturation » des villes, le présent avis souhaite insister sur l'enjeu social qui doit répondre aux besoins des habitantes et habitants, mais qui doit aussi contribuer à la solidarité des villes avec les campagnes qui ne cessent d'être artificialisées du fait de l'étalement urbain.*

Il ne nous a pas été possible d'aller plus loin, car nous devons prendre en compte les réflexions en cours sur les dispositifs déjà présents sur le territoire : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), Action Cœur de ville, Programme Alimentaire Territorial (PAT), d'autant que d'autres acteurs se sont positionnés sur certains des leviers mis en exergue dans l'étude, en les déclinant sous forme de fiche actions.

### **La question de la ressource en eau.**

Depuis quelques années, les enjeux autour de l'eau sont devenus cruciaux pour un grand nombre de territoires et le nôtre en particulier. Les épisodes de sécheresse que nous vivons peuvent entraîner des restrictions qu'il convient d'anticiper pour une bonne gestion des ressources. La question de l'entraide et du partage de l'eau entre le haut pays et la façade méditerranéenne se pose également. Comment mettre en place des solidarités entre amont et aval, entre ceux qui ont besoin de la ressource eau pour leurs usages (industriels, agricoles...), ceux qui agissent pour sa préservation au niveau des sources et ceux qui la consomment ?

Les conseils de développement en général, et le nôtre en particulier, ont une réelle plus-value à apporter sur ce sujet, car ils possèdent une approche pédagogique, ont la capacité à faciliter les débats et disposent de la compréhension fine des ressources par les habitants. Aussi nous a-t-il paru essentiel de créer un *groupe thématique eau*, dont l'animation a été confiée à Philippe Usanaz, groupe qui a commencé à travailler fin 2023.



Pour les membres, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse c'est...

### Un territoire



- Identité originale et forte
- Où il fait bon vivre, grandir et s'épanouir
- A préserver et à co-construire
- Qui doit relever le défi entre modernité et tradition
- En quête de notoriété
- Entre mer et montagne à redécouvrir

### Des citoyen.nes



- Au cœur des actions
- Talentueuses et talentueux
- Une force de proposition sur laquelle s'appuyer
- L'incarnation d'une démocratie participative

### Une organisation territoriale



- De 23 communes
- De services pour les communes
- De communes qui œuvrent ensemble
- Une place à confirmer au niveau départemental

*Ces informations sont issues d'un atelier participatif proposé en séance plénière aux membres du Conseil de développement.*

## I Un conseil conforté dans ses missions

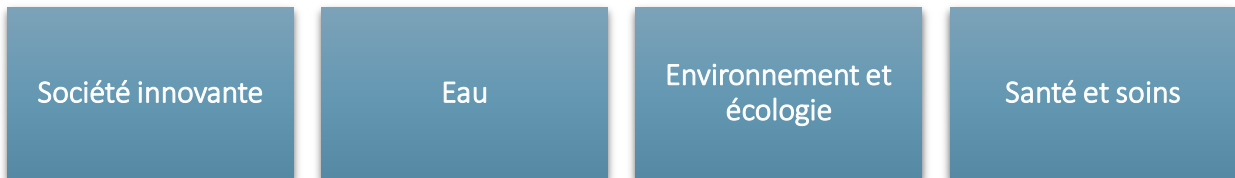
Le conseil est composé de 24 membres, bénévoles, issu.es de la société civile habitant.es du territoire du Pays de Grasse qui sont (en 2023):

BERTRAND Gregory, BONNICI Tancredi, BRUN Catherine, CAMPODONICO Geneviève, COUSIN Pierre, FAGUER Joelle, FANTON D'ANDON Odile, JARRY BORTOLINI Audrey, GSCHWING Michel, LEICEAGA Bernard, LUIGI Marion, MASSÉ Philippe, MATHIGOT Jean-Claude, MANGIN Antoine, MAUFROY Marc, MAYCHMAZ Jacqueline, MONVOISIN Éric, MUL-BIANCHI Colette, OTTOMBRE BORSONI Michèle, PILATI Jacques, ROZELOT Jean-Pierre, SEROPIAN Hélène, TRIBALLIER Sylvie, USANAZ-JORIS Philippe, WOLFF Laetitia.

Le bureau du Conseil de développement est composé de 9 membres, présidé par Monsieur ROZELOT Jean-Pierre : BONNICI Tancredi, BRUN Catherine, FANTON D'ANDON Odile, LEICEAGA Bernard, LUIGI Marion, MASSÉ Philippe, MONVOISIN Éric.

## II Un fonctionnement original

Les membres du CdD ont fait le choix de travailler au sein de Groupes Thématiques :



## III ZOOM SUR LE PROJET : Les Usages Citoyens du Numérique en Pays De Grasse

### Groupe « Développement du numérique dans une société innovante »

Le groupe « développement numérique et sociétal, fondement d'un territoire dynamique et attractif » constitué dès 2022, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023, dans les locaux de la CAPG mais surtout dans ceux d'ACRI-ST, d'Arfitech ou de Prodaron, afin de tenir des séances de travail dans une ambiance propice à la réflexion. Merci à leurs dirigeants respectifs, Odile Fanton d'Andon, Michel Gschwind et Philippe Massé, également membres de notre conseil.

Rappelons que le groupe souhaite, sans doute de manière ambitieuse optimiser sur le territoire, les ressources numériques, pour les sécuriser, mais aussi pour développer une culture numérique, éthique, inclusive afin de favoriser l'émergence collaborative de nouveaux services publics.

En 2023, les réflexions se sont synthétisées autour de trois thèmes : rechercher la performance du numérique, développer la culture du numérique sur le territoire et maîtriser les risques du numérique. Le CdD a rappelé que les mairies devaient se doter si possible d'une « structure numérique » forte, notamment pour déjouer les éventuelles cyber-attaques (ce n'est peut-être pas un « scoop », mais il vaut mieux le rappeler !).

Au-delà de cet avis, le groupe a proposé une première approche visant à mieux cibler les besoins actuels en matière de numérique. Dans un premier temps, il pourrait être abordé un projet de plateforme de communication ou application d'informations centralisées par exemple sur la CAPG, mais utilisable par tous et pour tous : habitants, commerçants, visiteurs, touristes, élus (hors sujets politiques), etc. Dans cet esprit, une enquête a été proposée au bureau communautaire, visant les services communaux concernés (au moins pour les communes intéressées), et les habitants, enquête portant sur la culture, les loisirs, les associations, le commerce, les activités festives, le médical, l'aide à domicile, la sécurité, les travaux, etc. Cette enquête a été confiée à une stagiaire, Florence Lacrosse, au terme d'un partenariat avec ACRI-ST et la CAPG.



## Autres groupes

Les groupes thématiques se retrouvent soit dans les locaux de la CAPG soit dans les locaux personnels ou professionnels des membres. En dehors de ces temps de travail les membres se réunissent en séances plénières, en bureaux, en colloques ou séminaires.



## IV Les temps de travail

Séance conseils pléniers :

- Les : 31 janvier 2023, 7 mars 2023, 1<sup>er</sup> juin 2023, 7 sept. 2023 et le 6 novembre 2023.

Réunion de bureau :

- Les : 17 février 2023, 4 avril 2023, 2 juin 2023, 29 août 2023 et 27 novembre 2023.

Séminaire : 17 juin 2023 sur la commune de Le Mas (cf. chapitre IX)



The poster features a scenic view of a village in a valley with mountains in the background. The text is overlaid on the image. At the top left is the logo for 'Conseil de Développement Pays de Grasse'. The main title 'SÉMINAIRE DU SOLSTICE D'ÉTÉ' is in large yellow and white letters. Below it, 'LE MAS' is written in white. The date and time '17 JUIN 10H-16H' are in yellow. The theme 'LA RURALITÉ, PILIER DE LA FIERTÉ LOCALE' and the activities 'VISITE, ATELIERS, DÉBATS' are in black. At the bottom, there is a yellow bar with the website 'PAYSDEGRASSE.FR' and social media icons for Instagram and Facebook.

Conseil de Développement  
Pays de Grasse

**SÉMINAIRE**  
DU SOLSTICE D'ÉTÉ

LE MAS

**17 JUIN**  
10H-16H

LA RURALITÉ,  
PILIER DE LA FIERTÉ LOCALE

VISITE, ATELIERS, DÉBATS

PAYSDEGRASSE.FR





## V Un engagement pour le territoire aux côtés des technicien.nes CAPG

Aux côtés des techniciens et techniciennes et des partenaires de la CAPG, les membres du Conseil de Développement participent et apportent leur soutien aux projets structurants portés par les services de la CAPG.

Le CdD du Pays de Grasse a également pu participer à la réflexion proposée dans le cadre de :

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) :

Initié en 2018 (diagnostics), le PAT du Pays de Grasse, auquel le Conseil de Développement a été associé depuis sa candidature à labellisation, a été officiellement approuvé par les élus communautaires le 21 septembre 2023. L'adoption de cette stratégie et son plan d'action a été le fruit de deux ans de coproductions avec toutes les forces vives du territoire. Réunis en Comité de pilotage le 18 décembre 2023, les participants, dont le Conseil de Développement du Pays de Grasse, ont salué la qualité du travail effectué et ont décidé de s'engager pour la nouvelle période de labellisation 2024-2029 auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.



M. Jean-Pierre Rozelot, Président du CdD du Pays de Grasse aux côtés de M. Jérôme Viaud, Président de la CAPG, parmi tous les cosignataires de la Charte d'engagement du PAT du Pays de Grasse pour la période 2024-2029.

- Plan Climat Air Energie Territorial : A compléter par GAB

En 2023, les ateliers participatifs du PCAET se sont poursuivis. Le 16 juin 2023 certains membres du CdD ont pu y participer. Le projet de PCAET a été arrêté lors du conseil du 21 septembre 2023. Depuis, la Région a été saisie, le Préfet de Région et la MRAe ont été consultés pour avis. La consultation du public est prévue du 11 mars 2024 au 11 avril 2024. Le document définitif devrait être adopté en conseil du 20 juin 2024. La CAPG a décidé de bâtir ce plan conjointement avec la démarche volontaire de labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – Climat Air Energie afin d'avoir un cadre d'amélioration à suivre (en termes d'indicateurs et d'évaluation globale de la stratégie). La Commission Nationale du Label a octroyé le Label 2 étoiles à la CAPG le 14 novembre 2023.

**Par délibérations du 21 septembre 2023, les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ont décidé à l'unanimité d'inscrire les PCAET et PAT du Pays de Grasse au projet de territoire de la CAPG.**

- Mobilité :

Dans le cadre du changement de délégataire « transports en commun et scolaire » au 1<sup>er</sup> septembre 2023, les usagers ont été confrontés à plusieurs dysfonctionnements. Pour pallier cela, un Comité des partenaires mobilité était organisée au siège de la communauté d'agglomération le 28 février 2023. Bien entendu, les membres du CdD y ont participé. Grâce à leur présence, la CAPG a pu bénéficier de leur contribution mais également compter sur leur soutien pour servir de relais auprès de certains publics d'usagers.

Durant l'année, la CAPG a pu apporter les mesures correctives nécessaires afin de satisfaire au mieux les usagers du territoire.

## VI Un engagement à l'échelle départemental, régional et national

### COORDINATION REGIONALE

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) a été créé en 2023. Le président du CdD de la CAPG et celui de la CASA ont été invités lors de l'installation officielle par le maire de Cannes, de ce dernier-né des conseils ; ils ont pu dialoguer avec des membres, avec la présidente, Josiane Attuel, ancienne rectrice, et la gestionnaire affectée, Charlotte Védrine. Les contacts se poursuivent. Il est prévu de se rencontrer plus avant, dès que le conseil de la CAPL sera complètement opérationnel.

Nous avons participé :

- avec Tancrede Bonnici et Gabriel Bouillon, le 9 décembre 2023, sur invitation du CdD de la CASA, à son colloque annuel, portant sur « La CASA et l'eau, son territoire, adaptation et innovation ».
- et avec Geneviève Campodonico, Joëlle Faguer, Marion Luigi, Marc Maufroy et Michèle Ottombre à la journée Climat- Energie du 30 septembre à Saint Auban, organisée par le PNR. Alors qu'avec la loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR) de nombreux projets et notamment d'installations photovoltaïques en toiture ou au sol devraient être proposés, il est apparu clairement la nécessité pour le Conseil de développement du PNR de concourir à renforcer la qualité du dialogue environnemental autour des projets de développement des énergies renouvelables impactant le territoire. C'est ainsi que s'est tenue la réunion de Saint Auban, organisée pour alimenter les connaissances et les réflexions des acteurs du territoire (Elus, associations, citoyens etc) sur la conception et la mise en œuvre des projets photovoltaïques au travers d'ateliers participatifs de prise en main du Photoscope outil performant d'analyse des projets photovoltaïques.
- Cette réunion s'inscrit dans un cycle de réunions publiques initié en partenariat avec FNE et Energie Partagée sur la mise en œuvre des stratégies territoriales de transition énergétique dans les Préalpes d'Azur.

Enfin, nous avons également participé aux réunions de préfiguration d'une Coordination Régionale Sud (ou Sud-Est) des CdD. Ces conseils ont mandaté le président de la CASA, préfet de région honoraire, pour mener des pourparlers avec la Préfecture de Région SUD. Ceux-ci ont abouti, et ont conduit M. Mirmand, Préfet de Région, à accorder un siège au CESR SUD au bénéfice de la coordination régionale des CdD Sud, concrétisé par arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### COORDINATION NATIONALE

Le Conseil de développement du Pays de Grasse est membre depuis janvier 2022 de la Coordination Nationales des Conseils de Développement (CNCdD), réseau ouvert à tous les conseils de développement, quel que soit leur territoire de référence – pays, PETR, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole,... (<https://conseils-de-developpement.fr/>). Le Président a été élu membre du Conseil d'administration, ce qui permet d'avoir une vision politique des actions menées.

Pour rappel, missions de la CNCdD:

- Promouvoir la place des Conseils de développement dans le paysage démocratique français,
- Développer une expertise au service du réseau,
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Conseils de développement et faciliter le partage d'expérience.

Par le biais de la plateforme de la CNCD les technicien.e.s et membres des Conseils de Développement ont pu participer en 2023 à :

- Des groupes de travail thématiques



### EAU

4 réunions par visioconférence entre février et juin 2023



### ALIMENTATION

4 réunions par visioconférence entre février et juin 2023



### PORTRAIT DE TERRITOIRE

3 réunions par visioconférence entre février et juin 2023

- Des webinaires



**Restitution de l'enquête : comment les habitants perçoivent-ils la densification ?**  
6 juillet – [Revoir le webinaire et télécharger la présentation](#)



**"Pour une gestion plus durable de l'eau face aux changements climatiques"**  
12 juin – [Télécharger la présentation](#)



**Échanges sur les ZFE**  
8 juin – [Télécharger le compte-rendu](#)



**"Comment faire entendre et partager les propositions du conseil de développement ?"**  
23 mars – [Télécharger le compte-rendu](#)



**"Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires"**  
20 mars – [Télécharger le compte-rendu](#)



**"Comment faire vivre le collectif conseil de développement tout au long du mandat ?"**  
12 septembre

- Des formations



## VII Un CdD en lien avec les élu.es communautaires

Conformément à la loi NOTRe et, précisé par la loi du 27 décembre 2019, dite Loi Lecornu, le CdD du Pays de Grasse présente de manière plus formelle, en bureau des Maires de la CAPG des rapports et analyses. Son rapport annuel d'activité est présenté par la voix de son Président en conseil de Communauté.

Ainsi, le dernier Rapport d'Activités 2022 a été présenté et adopté en date du 21 septembre 2023 lors du Conseil communautaire (n° DL 2023-147).

La publication des « Essentiels » du Conseil de développement constitue un trait d'union avec l'activité des élus. Rappelons-en deux, en écho aux activités du conseil mentionnés dans ce rapport :

- Développement numérique et sociétal, fondement dynamique et attractif du territoire,
- Contrat de Relance et de transition Ecologique et le projet de territoire sur lequel il s'appuie.

## VIII Communication



L'équipe du Conseil de développement et le service communication de la CAPG travaillent régulièrement pour informer des activités et travaux du Conseil.

La page Facebook du Conseil de Développement reste administrée par les membres du Conseil de développement.

Il s'agit d'informer sur l'actualités du CdD, ses moments forts et conviviaux. Retrouvez le Conseil de développement :

<https://www.facebook.com/Conseil-de-Développement-du-Pays-de-Grasse>



## IX Les temps forts

### SEMINAIRE

Notre séminaire, dit du solstice d'été, se tient traditionnellement dans une commune du moyen ou haut pays, celui dit du solstice d'hiver se tenant à Grasse ou dans les communes périphériques. Ce séminaire, ouvert à toutes et tous, aux élu.es comme aux citoyen.nes, constitue un temps fort annuel de notre conseil. Cet exercice, tenu au Mas, le 17 juin 2023, a été ainsi le huitième du genre après l'ESS (Valderoure), l'e-santé (Mouans-Sartoux), autour du projet de la Médiathèque (Peymeinade), l'énergie 3-D (Grasse), l'habitat dans le haut pays (Briançonnet), la mer en altitude (Andon) et Bienfaits et méfaits du développement numérique (Grasse).

Une cinquantaine de personnes ont pu débattre autour du thème retenu cette année: « *La ruralité, pilier de la fierté locale* ». Au dire de tous les participants, membres du conseil, élu.es, habitant.es du Mas, sympathisants et intervenants, parfois venus de loin, ce séminaire fut un grand moment de réflexion et de débat qui restera dans les annales. Merci à notre président de la CAPG d'avoir pu venir et intervenir dans les travaux.

Le découpage de la journée a été articulé autour d'une démarche volontairement stratégique. Nous avons tout d'abord voulu donner la parole à un maire de commune rurale pour qu'il explique les difficultés mais aussi la richesse que procure un territoire éloigné de tout. Avec passion, Ludovic Sanchez a donné sa vision actuelle et future de la commune, bien insérée au sein de la CAPG. Puis le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM PACA, Laure Verger, Patricia Fresnau et Sylvie Lasnier) a décliné son offre de formation sur notre territoire et a expliqué ce qu'était une démarche prospective. Avec son programme « Cœur de territoires » dont est lauréate la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le CNAM est engagé pour le développement durable et soutenable des territoires, en les accompagnant dans les transitions (écologiques, numériques, managériales...). C'est avec ses valeurs fortes de déploiement de la formation partout et pour tous, de méritocratie, d'inclusion et d'excellence que le conservatoire est tourné vers les territoires en synergie avec la formation aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

Gabriel Bouillon a brossé tout d'abord le portrait de la ruralité du Pays de Grasse puis l'a resitué dans le cadre de la diversité des ruralités (Typologie et trajectoires). Après une visite de sites patrimoniaux (église paroissiale romane, chapelle Saint-Sébastien, peinte par Patrick Moya) pour lesquels la commune s'est investie, l'après midi a été consacré à des ateliers, animés par deux de nos membres, Marion Luigi et Laetitia Wolf. Le premier a porté sur « *la reconversion de stations de montagne* » et le second sur le « *design dans une démarche prospective et écologique* ».

Au final, les ruraux sont fiers de leur histoire et de leurs traditions, sont fiers de leur capacité à s'adapter aux changements et à trouver des solutions innovantes aux problèmes. On oublie bien souvent que les territoires ruraux contribuent à la richesse nationale. Que ce soit par la production agricole, contribuant ainsi à l'approvisionnement alimentaire du pays. Que ce soit par les activités touristiques, que ce soit par l'exploitation des ressources naturelles, par exemple, le bois dans notre haut pays, que ce soit aussi par l'innovation, un point fort pour développer des produits qui contribuent à la croissance économique du pays. Nous vivons aujourd'hui une double accélération qui impacte nos usages de vie quotidienne et notre rapport au territoire. D'une part, aucun territoire ne peut se vivre spatialement isolé, et d'autre part aucun individu n'est rattaché à un seul territoire, tant par ses besoins du quotidien que pour ses pratiques virtuelles et sociales.

Notre séminaire a été particulièrement riche. Que tous les participants soient chaleureusement remerciés. Les actes sont consignés dans un document de quelques quarante pages, intégralement disponible. Une version allégée constitue un « Essentiel » à paraître en mars 2024.

**L'avis du Conseil de développement** est résumé comme suit :

Nos communes ont chacune leur propre caractère, leurs atouts, leur mode de fonctionnement et leur projet. Mais, elles ont un point commun, elles sont toutes confrontées à des défis auxquelles seules, elles ne peuvent pas répondre.

Développement économique et touristique, mobilité, approvisionnement, accès aux services de santé, à l'administration... D'où l'importance d'une grande qualité d'écoute de la part de la Communauté d'Agglomération, du Conseil départemental et de la Préfecture mais aussi une indispensable nécessité de nouer des partenariats.

Il s'agit visiblement aujourd'hui de trouver des solutions innovantes, modernes, de permettre l'expérimentation de solutions adaptées aux besoins et au projet de nos communes rurales.

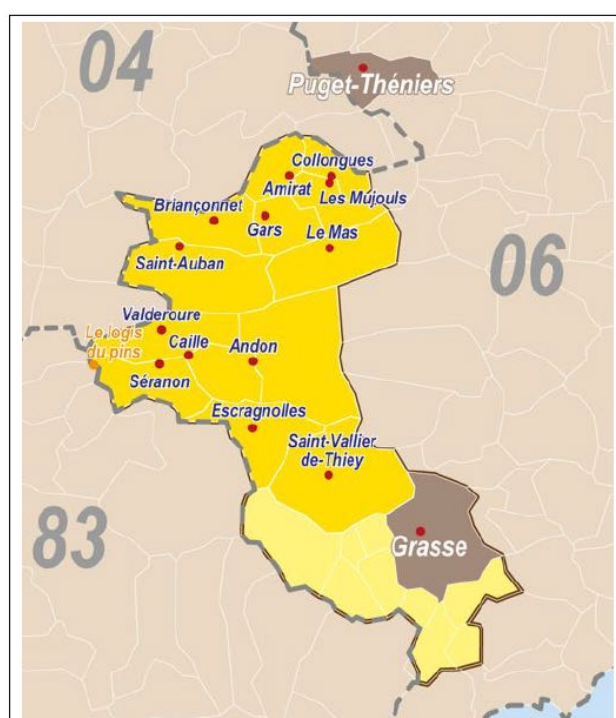
Sur l'exemple de la commune du Mas, ce qui est frappant c'est la force du collectif, de la coopération. L'énergie que mettent le Maire et son conseil municipal pour faire aboutir les projets est prodigieuse. Peut-être est-on plus solidaire en zone rurale ? Peut-être par nécessité ? Ou tout simplement parce qu'il apparait encore plus clairement dans ces petites communes qu'un lien de citoyenneté sociale est indispensable.

Notre ruralité :

13 communes	Altitude	Superficie	Habitants en 2014
Amirat	860 m	12.95 km <sup>2</sup>	75
Andon	1195 m	54.30 km <sup>2</sup>	559
Briançonnet	1007 m	24.32 km <sup>2</sup>	231
Caille	1180 m	16.96 km <sup>2</sup>	443
Collongues	640 m	10.78 km <sup>2</sup>	107
Escragnolles	1020 m	25.48 km <sup>2</sup>	616
Gars	740 m	15.57 km <sup>2</sup>	70
Le Mas	916 m	32.15 km <sup>2</sup>	162
Les Mujouls	780 m	14.55 km <sup>2</sup>	45
Saint Auban	1100 m	42.54 km <sup>2</sup>	234
Saint-Vallier-de-Thiery	715 m	50.68 km <sup>2</sup>	3 493
Séranon	1100 m	23.28 km <sup>2</sup>	491
Valderoure	1100 m	25.34 km <sup>2</sup>	418

Une densité de population faible de 2 à 20 habitants au km<sup>2</sup>

**Le périmètre du Contrat de ruralité**  
 13 communes  
 349 km<sup>2</sup>  
 6944 habitants





## VIGNE DE LA VISITATION

### I. EXPOSE DES MOTIFS

La remise en état des vignes de la Visitation, appartenant à la ville de Grasse, a été décidée à la fin de l'année 2022, après avoir constaté que de très belles grappes séchaient sur pied ou étaient -moins mal- à la merci des oiseaux. Germain a ainsi une idée : donner une seconde chance à cette vigne, la restaurer, pour permettre à la nature de renouer avec sa splendeur ! Cette opération, adoptée unanimement en conseil plénier du Conseil de développement de la CAPG le 31 janvier 2023, ne constituait pour autant qu'une minime démarche de communication, visant à donner un coup de projecteur sur le conseil, sur un sujet environnemental et patrimonial très conséquent de nos jours.

La parcelle est constituée, suite à une première réhabilitation en 1991, de 160 pieds de 6 cépages anciens. Une moitié s'est perdue au fil du temps ; deux pieds supplémentaires ont séché durant l'été 2023. La plantation se poursuit par une treille (abondante) le long d'un mur et sur le pourtour d'une pergola.

Un panneau explicatif à l'entrée de la parcelle a été posé.

### II. CONDUITE DE L'OPERATION

En mars 2023, une quinzaine de membres, sous la conduite de Mme C. Mul, membre de notre conseil, ont travaillé la parcelle, l'ont amendée et ont taillé les pieds de vigne. Dans l'été, les feuillages ont été réduits et l'on pouvait deviner une récolte abondante.

Le 9 septembre 2023, les vendanges ont permis de récolter 95 litres de jus de raisin -certifiés bio-. Fouloir, pressoir et accessoires ont été mis à disposition gracieusement par les membres du conseil et quelques amis.

Une petite vidéo de la remise en état et des vendanges a été réalisée par les services de la CAPG, qui a été montrée notamment le 21 décembre 2023 aux membres du conseil, réunis au Lycée François de Croisset.

Pour poursuivre, le conseil s'est demandé si, dans le cadre des activités de formation aux métiers de la restauration de ce lycée professionnel, les élèves ne pourraient pas être intéressés par la mise en valeur du raisin (présentation, aspects culinaires, presse et jus, conservation...), tout en étant associés à la mise en valeur du patrimoine local au cours de l'année.

Notons toutefois que la vinification, à partir du jus produit, constituait pour les membres du conseil une étape supplémentaire, incompatible avec les fonctions des uns et des autres.

III. Un AVIS sera rendu par le conseil en 2024 pour permettre une restauration complète dans un cadre municipal.

Merci à Audrey, Sylvie, Colette (et son employé), Joëlle, Jacqueline, Tancrede, Bernard et les deux Philippe, certains parfois accompagnés de leur conjoint, à Gilles qui a prêté fouloir et pressoir, et la Payan Bertrand qui a mis à disposition filtres, entonnoir et petit matériel.

---

## TEMPS FESTIFS

Diner au Lycée Professionnel Francis de Croisset le 21 décembre 2023

Au programme de cette soirée la présentation de la réforme des lycées professionnels suivie d'une visite de l'établissement.

Merci à Mme la Proviseure, Elysa Renucci de nous avoir accueilli dans son établissement, ainsi qu'à M. Serge Reinhard, responsable BDE et du bureau des entreprises qui a élaboré le programme. Les élèves ont également été mis en situation avec le cocktail dinatoire qui a achevé la soirée, sur fond d'ambiance musicale animée par le groupe Jazz Band de Plascassier. Merci à notre collègue Bernard Leicaga.

Le film des vendanges de la visitation a été visionné et les cadeaux annuels de fin d'année remis aux participants. Un grand merci à Gabriel et Sabine pour leur support sans faille pour la réussite de ce temps convivial.

## I Les moyens financiers et humains mis à disposition par la CAPG

Le Conseil de Développement ne dispose pas de fonds propres et émerge, autant que de besoin, sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Cette dernière met à disposition deux personnes à temps partiel dans le cadre de la compétence obligatoire de fonctionnement d'un Conseil de Développement, chargées d'assurer le lien entre le Conseil de Développement et la Communauté d'agglomération, de coordonner les moyens, d'accompagner le Conseil de Développement dans l'ensemble de ses demandes mais aussi de faciliter l'accès aux services de la CAPG.

Le Conseil utilise gratuitement les espaces de travail individuels et collectifs de la CAPG.

Par ailleurs, les services de la CAPG se mobilisent et apportent leurs expertises pour soutenir et aider le Conseil de Développement. Les Directions de la Communication, des Systèmes d'Information, Développement numérique et Développement économique sont ainsi régulièrement sollicitées.

Pour l'année 2023, le budget alloué au Conseil de Développement s'élevait à :

Dépenses	Montants
ALIMENTATION	200,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	250,00
COLLOQUES ET SEMINAIRES	500,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00
RECEPTIONS	5 399,00
COTISATION	1 501,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 533,00
<b>TOTAL</b>	<b>44 383,00</b>

---

## A LA LECTURE DE CE RAPPORT

Chacun pourra voir à la lecture de ce rapport que le Conseil de Développement du Pays de Grasse a fait le choix de s'inscrire dans les démarches de démocratie participatives qui lui sont offertes de par la loi. Toujours en total accord et partage avec le président de la CAPG et les élu.es.

Notre territoire du Pays de Grasse est riche, attractif, porté par une jeunesse soucieuse de son avenir, notamment dans le cadre d'un campus universitaire, actif et énergique, porté par un dynamisme économique fort (parfums, tourisme, espaces culturels vivants...) autant que par des potentialités d'avenir, une agriculture, nouvelle, des opportunités tournées vers le numérique, et bien d'autres. Tous les travaux conduits par les membres veillent à mettre en lumière et à préserver la beauté et la singularité des villages et des paysages de notre territoire, pour améliorer la qualité de vie.

Nous vivons des périodes de transition à de multiples points de vue. L'environnement dans lequel nous sommes de plus en plus complexe où se mêlent les contraintes du législateur et les aspirations des citoyen.es au travers les élu.es. Chacun rêve d'intervenir de plus en plus finement sur toutes les échelles territoriales, et plus personne ne met en doute l'intérêt de la participation de la société civile pour « penser » nos territoires de demain. Cette participation ne s'improvise pas, une seule conviction ne suffit pas à entraîner l'adhésion de tous. Le rôle d'un conseil de développement est primordial, pour préserver les équilibres institutionnels et démocratiques.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

L'expression Citoyenne,  
imaginons ensemble le territoire de demain.



**Conseil de Développement**  
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
57 avenue Pierre Sémard - 06 1 30 GRASSE  
cdd@paysdegrasse.fr

[www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)